

QUESTIONS - REPONSES

CT European Smaller Companies Fund
Modification de la définition des petites entreprises

INTRODUCTION

Nous apportons des modifications au CT European Smaller Companies Fund (le « Fonds »), un compartiment de Columbia Threadneedle Investment Funds ICVC. Suite au changement d'indice de référence du Fonds l'année dernière, nous mettons à présent à jour la définition des « petites entreprises européennes » en vue de refléter l'indice de référence.

Q&A COMPLET

1. En quoi consistent les changements effectués ?

A partir du 1^{er} mars 2025, la définition des « petites entreprises européennes » figurant dans la politique d'investissement du Fonds sera modifiée. Cette définition délimite l'univers d'investissement autorisé du Fonds, autrement dit les entreprises dans lesquelles il peut investir.

En vertu de la définition actuelle, les « petites entreprises européennes » désignent les sociétés domiciliées en Europe continentale ou qui y exercent une part importante de leur activité et qui, au moment de l'achat des actions, ne figurent pas parmi les 225 premières entreprises de l'indice FTSE World Europe ex UK. L'indice FTSE World Europe ex UK est composé de grandes et moyennes entreprises européennes (hors Royaume-Uni).

En vertu de la nouvelle définition, les « petites entreprises européennes » englobent les sociétés domiciliées en Europe continentale ou qui y exercent une part importante de leur activité et qui, au moment de l'achat des actions, ne sont pas plus importantes, en termes de capitalisation boursière ajustée du flottant, que les composantes de l'indice MSCI Europe ex UK Small Cap. L'indice MSCI European ex UK Small Cap, composé de petites entreprises européennes (hors Royaume-Uni), est considéré comme un indice plus pertinent pour le Fonds.

La capitalisation boursière correspond à la valeur totale des actions d'une société. La méthode de calcul de la capitalisation boursière ajustée du flottant inclut uniquement les actions disponibles à l'achat sur les marchés publics d'actions et exclut donc, par exemple, les actions détenues à titre privé, par la société elle-même et ses sociétés affiliées ou par des gouvernements.

L'objectif et la politique d'investissement, dans leur version actuelle et leur nouvelle version, sont présentés ci-après.

2. Pourquoi ces modifications ?

L'année dernière, le Fonds a changé d'indice de référence au profit de l'indice MSCI Europe ex UK Small Cap. Nous mettons à présent à jour la définition des « petites entreprises européennes » en vue de refléter l'indice de référence.

Cette modification vise à mieux aligner la définition des petites entreprises européennes sur la manière dont le Fonds est géré et à apporter une plus grande clarté aux investisseurs. Les investissements, le mode de gestion et le profil de risque du Fonds ne seront nullement affectés par ce changement.

3. Quand les changements entreront-ils en vigueur ?

Les changements prendront effet le 1^{er} mars 2025.

4. Quelles sont les classes d'actions concernées par ces changements ?

Voici la liste complète des classes d'actions concernées.

Classe d'actions	ISIN
CT European Smaller Companies Fund Retail Income GBP	GB00B0GHCC05
CT European Smaller Companies Fund Retail Income EUR	GB00B0H6D894
CT European Smaller Companies Fund X Accumulation GBP	GB00BJCW9N28
CT European Smaller Companies Fund Z Accumulation GBP	GB00B84CYY92
CT European Smaller Companies Fund Retail Accumulation GBP	GB0001531424
CT European Smaller Companies Fund Institutional Accumulation GBP	GB0001531531
CT European Smaller Companies Fund Z Income GBP	GB00B978SQ14

5. Quelles sont les conséquences pour mon investissement ? Le mode de gestion du Fonds va-t-il changer ?

Votre investissement ne sera pas affecté. Les investissements, le mode de gestion et le profil de risque du Fonds ne seront nullement affectés par ce changement. La valeur de vos investissements et le nombre d'actions que vous détenez ne changeront pas.

6. Dois-je entreprendre une quelconque démarche ?

Non, aucune action n'est requise de votre part suite à ces changements.

7. Où puis-je obtenir de plus amples informations ?

Si vous avez des questions, des commentaires ou des réclamations quant aux investissements que vous détenez chez nous, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 0800 953 0134*, ou au +44 1268 464 321* pour les investisseurs installés en dehors du Royaume-Uni. Notre équipe est joignable de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi (heure de Londres).

* Les appels peuvent être enregistrés

8. Quels sont les changements apportés aux objectifs et à la politique d'investissement ?

L'objectif d'investissement du Fonds demeure inchangé. La politique d'investissement est modifiée comme suit.

Objectif et politique
<p>Le Fonds vise à dégager une croissance du capital sur le long terme (cinq ans ou plus). Il cherche également à surperformer l'indice MSCI Europe ex UK Small Cap (l'« Indice ») sur des périodes glissantes de trois ans, frais déduits.</p> <p>Géré de manière active, le Fonds investira au moins 75% de ses actifs dans des actions de petites entreprises européennes.</p> <p>Le Fonds considère que les petites entreprises européennes sont des sociétés domiciliées en Europe continentale ou qui y exercent une part significative de leur activité et qui, à la date d'acquisition, <u>ne sont pas</u></p>

plus importantes, en termes de capitalisation boursière ajustée du flottant, que la plus grande composante de l'Indice.

L'Indice est considéré comme fournissant une représentation appropriée de la performance boursière des petites entreprises de l'Europe entière (hors Royaume-Uni). Il est globalement représentatif des entreprises dans lesquelles le Fonds investit et constitue un indicateur de référence adapté pour mesurer et évaluer la performance du Fonds dans la durée.

Le Gestionnaire sélectionne de petites entreprises dont les cours de Bourse offrent de bonnes perspectives de croissance et issues de différents secteurs industriels et économiques, et n'investira généralement pas dans plus de 100 entreprises, dont certaines ne seront pas incluses dans l'indice.

Le Gestionnaire cherche également à créer un portefeuille qui obtient de meilleurs résultats que l'Indice sur des périodes glissantes de 12 mois dans le cadre de l'évaluation à l'aide du modèle de Notation propriétaire ESG de Columbia Threadneedle.

Ce modèle (développé par Columbia Threadneedle Investments, qui en est propriétaire) analyse les données des entreprises afin d'évaluer la gestion des risques et opportunités en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Sous réserve que les données disponibles soient suffisantes, les résultats sont combinés et exprimés sous la forme d'une note de matérialité ESG chiffrée indiquant le degré d'exposition d'une entreprise aux risques et opportunités ESG importants dans un secteur donné.

Bien que le Fonds puisse tout de même investir dans des entreprises affichant de faibles notes de matérialité ESG, au moins 50% du portefeuille est investi dans des sociétés bien notées, ce qui devrait également permettre au Fonds d'obtenir une note de matérialité ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'Indice.

Conformément à sa politique d'engagement, le Gestionnaire dialogue avec les entreprises afin d'inciter les équipes de direction de mieux appréhender les risques ESG importants et à améliorer leurs pratiques dans divers domaines, allant du changement climatique à l'indépendance et à la diversité du conseil d'administration.

En tant que signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAMI), Columbia Threadneedle Investments s'engage à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard pour toute une gamme d'actifs, y compris le Fonds. En conséquence, le Gestionnaire mènera des activités d'engagement proactives auprès des entreprises pour atteindre cet objectif. Si, après une période d'engagement appropriée, une entreprise générant des émissions élevées ne montre pas de progrès dans le respect des normes minimales jugées nécessaires pour conserver l'investissement, le Fonds liquidera sa participation.

Le Fonds investit uniquement dans des entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le Fonds n'investit pas dans des entreprises tirant un chiffre d'affaires supérieur aux seuils indiqués des secteurs ou activités suivant(e)s : production de tabac (5%) ; armes nucléaires – implication indirecte (5%), armes conventionnelles – armes à feu militaires ou civiles (10%) et charbon thermique – extraction ou production d'électricité (30%), à condition que l'entreprise ne s'engage pas dans de nouveaux projets liés au charbon. Ces critères d'exclusion peuvent être étendus ou révisés en tant que de besoin.

Le Fonds exclut également les entreprises qui sont directement impliquées, de quelque manière que ce soit, dans les armes nucléaires et les armes controversées ainsi que celles qui, de l'avis du Gestionnaire, ont enfreint des normes et principes internationaux tels que :

- le Pacte Mondial des Nations unies ;
- les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; et
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Fonds peut investir dans d'autres titres (notamment des obligations) et des organismes de placement collectif (dont des fonds gérés par le groupe Columbia Threadneedle), lorsque l'investissement est jugé approprié.

Le Fonds peut également détenir des instruments du marché monétaire, des dépôts, des liquidités et des quasi-liquidités.

Le Fonds n'est pas autorisé à se positionner sur des instruments dérivés à des fins d'investissement, mais pourra y recourir pour réduire le risque ou améliorer l'efficacité de sa gestion.

Autres informations

La capitalisation boursière correspond à la valeur totale des actions d'une société. La méthode de calcul de la capitalisation boursière ajustée du flottant inclut uniquement les actions disponibles à l'achat sur les marchés publics d'actions et exclut donc, par exemple, les actions détenues à titre privé, par la société elle-même et ses sociétés affiliées ou par des gouvernements.

De nombreux fonds vendus au Royaume-Uni sont regroupés en secteurs ou catégories, afin de faciliter la comparaison des fonds présentant des caractéristiques globalement similaires (groupes de pairs). Ce Fonds relève de la Catégorie Morningstar : Europe ex-UK Small/Mid-Cap Equity. Les données relatives aux performances des fonds de cette catégorie peuvent être utilisées aux fins de l'évaluation de la performance de ce Fonds.

Pour de plus amples informations, consultez le site
COLUMBIATHREADNEEDLE.COM/CHANGES